

## FLASH

samedi 14 juillet 2007

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

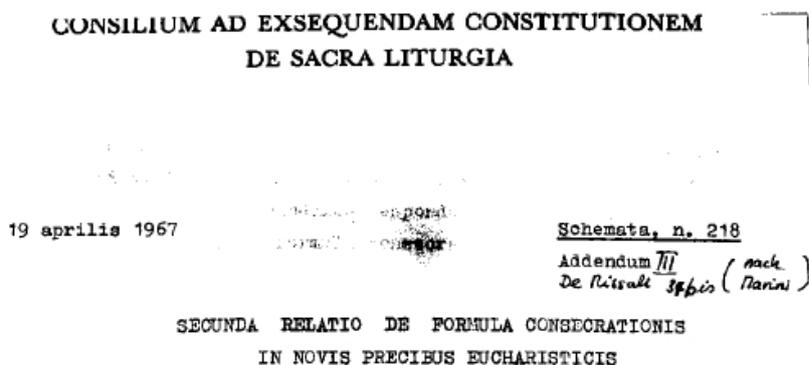
### L'escroquerie du *Motu Proprio* : 'le N.O.M. mise en œuvre de l' « unique rite romain »', face aux archives du *Consilium* de 1967

Un prêtre Parisien invalide<sup>1</sup> qui relaie l'opération de Ratzinger confondu par les archives du *Consilium*

➤ P. DOMINIC SCHUBERT :  
« Deux mises en œuvre  
de l'unique rite romain »



« Tout ceci pour dire qu'il ne peut y avoir de différences fondamentales entre les deux formes de célébration de l'unique rite liturgique de l'Eglise latine » Monsieur Schubert, *Paris Notre-Dame* n°1197 12 juillet 2007



Un exemple de mise en œuvre par le *Consilium* du prétendu « *unique rite romain* » par la voie démocratique : 24 voix contre 9 pour le « choix » des paroles de la consécration lors d'une réunion du *Coetus X* :

QUAESITUM IV:

Suffraganeus:	Formula A:	HIC EST ENIM CALIX NOVI TESTAMENTI IN SANGUI-
33	9	NE REBO QUI PRO VOBIS ET MULTIS EFFUNDETUR
		IN REMISSIONEM PECCATORUM
	Formula B:	HIC EST ENIM CALIX SANGUINIS MEI NOVI ET
	24	ATERNI TESTAMENTI QUI PRO VOBIS ET PRO
		MILTIS EFFUNDETUR IN REMISSIONEM PECCATORUM.

Fac-similé des archives du *Consilium* – Schemata n°218 – 19 avril 1965<sup>2</sup> (page 81 du fichier PDF)

<sup>1</sup> Lire les études de <http://www.rore-sanctifica.org> qui démontrent factuellement l'invalidité du nouveau rite épiscopal (1968)

**24 Pères de la Commission ont « préféré » la ‘nouvelle et éternelle’ Alliance alors que 9 Pères auraient « préféré » de réduire la phrase à « nouvelle Alliance ».**

Et tout le document du **Schemata 218** est à l’avenant.

**Nous invitons les lecteurs à télécharger et lire ces archives<sup>3</sup> du *Consilium* liturgique conciliaire et à prendre la mesure de la ‘cuisine’ liturgique à laquelle se sont adonnés les modernistes de la réforme liturgique entre 1965 et 1970.**

**Nous signalons au passage que les dominicains d’Avrillé sont en possession de ces archives depuis le mois d’août 2005 et se gardent bien d’en révéler quoi que ce soit aux fidèles.**

**Ils veillent à ce que PERSONNE ne s’avise d’aller enquêter sur ce sujet explosif et ne fasse éclater le scandale parmi les clercs et les fidèles de la FSSPX.**

Nous demandons maintenant à Monsieur Schubert :

**Notre Seigneur Jésus-Christ a-t-il demandé aux 12 apôtres de voter pour le choix des paroles de la consécration le soir du Jeudi-Saint ?**

**A 7 voix pour et 5 voix contre ?**

Comparer comme il le fait, **un rite qui est le fruit d’une création artificielle de Bugnini. : -DomBotte, basée sur l’imposture de la prétendue Tradition Apostolique, « reconstituée » par Dom Botte lui-même, et fallacieusement attribuée à Hippolyte de Rome en 1967 (cf. précédents messages VM), de plus résultat d’un vote démocratique,** avec le rite antique et vénérable de Saint Pie V, et venir ensuite prétendre :

*« S’il faut parler de différences, elles ne peuvent être que d’ordre secondaires »*

*« Tout ceci pour dire qu’il ne peut y avoir de différences fondamentales entre les deux formes de célébration de l’unique rite liturgique de l’Eglise latine »*

*« Comme le dit l’article 1 du motu proprio, il s’agit de deux formes d’un même rite, et non pas de deux rites différents. »*

tout cela relève d’une escroquerie intellectuelle au regard des archives de la Commission liturgique du *Consilium* qui a élaboré le nouveau rite.

**Et de tels propos flétrissent le rite authentique de Notre Seigneur, à la fois antique et vénérable, en osant le comparer aux élucubrations impies de réformistes modernistes complètement irrespectueux des sacrements.**

Le Pape Léon XIII avait prophétisé en 1884 :

*« Ils ont porté leurs mains sur ce qu’elle [l’Eglise] désire de plus précieux »* Exorcisme de Léon XIII

**Et Mgr Fellay souscrit à cette même assertion de Monsieur Schubert, qui ne fait que répéter les propos de son patron, l’abbé apostat Ratzinger !**

En effet Mgr Fellay fait chanter le *Te Deum* !

**Mais devant les preuves des archives du *Consilium* aujourd’hui consultables publiquement, et devant l’imposture du *Motu Proprio* qui veut faire accepter le nouveau rite, **Mgr Lefebvre aurait rugi comme un lion dans les médias.****

Continuons le bon combat

Abbé Marchiset

---

<sup>2</sup> Dans <http://www.rore-sanctifica.org/biblio-num-02.html>, télécharger : [http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque\\_rore\\_sanctifica/02-reforme\\_de\\_1968\\_et\\_suiivante-consilium-groupe\\_xx/1965-1968\\_-\\_Consilium\\_-\\_Botte\\_-\\_Lecuyer/Schemata\\_N-218.pdf](http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/02-reforme_de_1968_et_suiivante-consilium-groupe_xx/1965-1968_-_Consilium_-_Botte_-_Lecuyer/Schemata_N-218.pdf)

<sup>3</sup> Les archives sont sur le site de Rore Sanctifica : <http://www.rore-sanctifica.org/biblio-num-02.html>

## Interview de Monsieur Dominic Schubert<sup>4</sup>

**PARIS NOTRE-DAME - Le latin est-il le point central qui sépare la messe de saint Pie V de la messe de Paul VI ?**

P. DOMINIC SCHUBERT — Non. Dans l'ancienne forme du rite romain, le latin était la seule langue prévue. La nouveauté, concernant la forme actuelle du rite, est que la langue vernaculaire est autorisée. Mais le latin n'y est pas interdit, il n'est donc pas l'apanage de l'ancienne forme liturgique.

**P. N.-D. — Quelles sont alors les différences entre les deux messes ?**

D. S. — **S'il faut parler de différences, elles ne peuvent être que d'ordre secondaire.** Par exemple, a priori, l'ancienne liturgie est célébrée vers l'orient, tournée vers le "Soleil de justice" qu'est le Christ, celui qui viendra comme il est parti. Mais dès les années vingt il y avait des exceptions à cette règle, par exemple pour des messes célébrées lors des recollections. Dans la liturgie ordinaire, les deux orientations ont toujours été autorisées. La structure de l'année liturgique a aussi changé : le lectionnaire se déroule maintenant sur un rythme de trois années, alors que dans l'ancienne forme liturgique, les lectures sont identiques d'année en année. Il n'y a pas mal d'arguments pour favoriser le nouveau lectionnaire, mais la structure plus répétitive de l'ancien n'est pas forcément moins didactique. De plus grande importance me paraît être la question du calendrier des saints. Peut-on s'arrêter à un calendrier des saints établi une fois pour toutes ? Certainement pas ! Dans la lettre, qui accompagne le motu proprio, adressée aux évêques, le pape écrit : « D'ailleurs, les deux formes d'usage du rite romain peuvent s'enrichir réciproquement : dans l'ancien Missel pourront être et devront être insérés les nouveaux saints, et quelques-unes des nouvelles préfaces. » **Tout ceci pour dire qu'il ne peut y avoir de différences fondamentales entre les deux formes de célébration de l'unique rite liturgique de l'Eglise latine. Comme le dit l'article 1 du motu proprio, il s'agit de deux formes d'un même rite, et non pas de deux rites différents.** C'est un seul rite avec une forme ordinaire, la messe promulguée par Paul VI, et une forme extraordinaire, la messe dite de saint Pie V : « Ces deux expressions de la même "*lex orandi*" (la manière de prier) de l'Eglise n'induisent donc aucune division de la "*lex credendi*" (la foi) de l'Eglise ; ce sont en effet deux mises en œuvre de l'unique rite romain ».

**P. N.-D. — Comment, comme curé de paroisse, accueillez-vous cette lettre du pape ?**

D. S. — De toute évidence, le but du pape, dans cette lettre, n'est pas de diviser davantage, mais bien au contraire de servir l'unité et la communion de l'Eglise. Et tout ce qui sert l'unité ne peut que me réjouir. Je me souviens des paroles du cardinal Lustiger, affirmant que ceux qui désiraient la célébration eucharistique selon la forme ancienne, lui étaient confiés au même titre que tous les autres fidèles. Comme curé, je dois accueillir tous les fidèles qui me sont confiés par l'évêque, y compris ceux pour qui ce rituel est important. C'est mon devoir pastoral.

Recueilli par F. de Watrigant

**Téléchargez, lisez et faites circuler les archives du *Consilium*  
Faites-les connaître auprès des clercs et des fidèles de la FSSPX**

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>

<sup>4</sup> <http://www.leforumcatholique.org/message.php?num=302628>